

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-332 du 22 Août 1985

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme, de l'intérim du
Camarade Frédéric AFFO, Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopé-
ration pour compter du 18 Août 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant
promulgation de la Loi Fondamentale de la République
Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui
l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 18 Août 1985, le Camarade Soulé
DANKORO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Frédéric
AFFO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 22 Août 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6
MCAT-MAEC 6 autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-
DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6
JORPB 1.-